

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DE PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

(/ISAS :

(/u la constatation du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°076/79 du 7.12.84 portant ratification de
l'Ordonnance n°519/79 du 23.2.84 portant modification des certain-
es dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°2007 du 21.2.50 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n°72/212 du 5.8.72 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A et B de l'Aéronautique civile abrogeant et
remplaçant les dispositions 1,2,3,6,7,13 et 14 du décret n°63/185
du 19.6.65 ;

(/u le décret n° 62/130/MP du 9.2.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°015/62 du 3.2.62 ;
portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n°63/177/FP-SE du 24.2.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et
8 ;

(/u le décret n°63/30/FP-SE du 24.2.67 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;

(/u le décret n° 74/70 du 31.12.72 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/355 du 2.3.84 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/1434 du 17.12.85 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements,
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Protocole d'accord du 5 Août 1970, signé entre l'URSS
et la République Populaire du Congo ;

(/u la lettre n°5503/MESS/CAB/BOB du 26.10.85, du Directeur
de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de l'inté-
sé ;

DECRETE :

86/569 DU 29/4/86

DECRET N° _____ /INTERPPPS/DGFP/
DGFC

Portant intégration et nomination de
~~Monsieur~~ DIALOUÉONA (Jean-Frédéric),
dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Techniques
(Aéronautique Civile).

LE PREMIER MINISTRE

D.G.B.

D.C.F.

AE

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n°72/272 du 5.6.72 et du protocole d'Accord du 5 Août 1970, ~~survisés, Monsieur~~ DIALLOUMONA (Jean-Frédéric) ~~né le 21 Août 1956 à Brazzaville~~, titulaire du Diplôme de Master of science en Ingénierie (spécialité : construction des **Aéro** dromes), obtenu à l'institut des Ingénieurs d'Aviation Civile de Kiev (U.R.S.S.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Aéronautique Civile), et nommé au grade d'Ingénieur de l'Aviation Civile stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COLEO MATELONA .-

Angé Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS.:

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGPCE/BST..... 1
D.G.B..... 3
D.C.F..... 1
MTAC..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGCH/BC..... 2.-